



COMMUNIQUÉ

PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES EN MATIÈRE DE CONTRATS PUBLICS

Conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, la Commission des services juridiques (CSJ) a adopté une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes en matière de contrats publics.

Cette procédure peut être consultée sur le site Web de la CSJ (www.csj.qc.ca) à l'onglet Commission/Politiques et règlements.

Par ailleurs, le formulaire de plainte peut être téléchargé à l'adresse suivante : <https://www.amp.gouv.qc.ca/porter-plainte/plainte-organisme-public/>.

25 mai 2019